



Ecoles européennes
Bureau du Secrétaire général

Secrétariat général

Réf. : 2006-D-281-fr-8

Orig. : EN

CADRE COMMUN D'INSPECTION aux cycles maternel, primaire et secondaire

Approuvé par le Conseil d'inspection mixte (maternel, primaire et secondaire) du
22 novembre 2007

Table des matières

- 1. Introduction**
- 2. L'inspection aux Ecoles européennes**
- 3. Logique de l'inspection en équipe**
- 4. L'inspection en équipe**
 - 4.1. Principes généraux de l'inspection en équipe**
 - 4.2. Contenu de l'inspection en équipe**
 - 4.3. Composition de l'équipe**
 - 4.4. Activités préparatoires à l'inspection**
 - 4.5. Inspection dans les Ecoles**
 - 4.6. Résultats de l'inspection**
 - 4.7. Activités postérieures à l'inspection**
- 5. Assurance et développement de la qualité**
- 6. Perspectives**

1. Introduction

Le contrôle et l'évaluation de l'enseignement prodigué dans les écoles nationales se caractérisent par des approches aussi diverses que variées selon les Etats membres. L'éventail des approches va de l'absence pure et simple d'évaluation externe à des appareils très formalisés d'inspection centralisé. Certains Etats membres pratiquent l'évaluation externe selon une procédure essentiellement administrative, tandis que d'autres la déclinent en un savant dosage d'autoévaluation interne à l'école et d'évaluation externe par l'inspection dans le cadre de procédures intégrées d'évaluation des établissements.

Compte tenu de la grande diversité d'approches au sein des divers Etats membres, ce document illustre la philosophie de l'évaluation interne et externe en tant que processus et ébauche un cadre général d'inspection à mettre en œuvre aux *cycles maternel, primaire et secondaire* du système des Ecoles européennes.

2. L'inspection aux Ecoles européennes

Le système des Ecoles européennes consacre l'importance de l'évaluation.

Selon l'article 17 de la Convention, consacré aux Inspecteurs des Ecoles européennes, le Conseil d'inspection a pour tâche « d'assurer la qualité en procédant à des inspections en équipe et en groupe afin de compléter le travail individuel des Inspecteurs », d'exploiter les évaluations ainsi obtenues pour améliorer la qualité de l'enseignement et les résultats des élèves, « de veiller à la coordination et à l'encadrement des études dans tous les domaines du programme d'enseignement en prodiguant ses conseils spécialisés appropriés » et « d'exploiter sa connaissance des écoles acquise lors des visites d'inspection pour disséminer les bonnes pratiques et promouvoir l'harmonisation entre les sections ».

L'Article 18 de la Convention prévoit également des « inspections mixtes, en équipe ou en groupe portant sur l'enseignement d'une matière en particulier ou sur certains aspects du fonctionnement de l'école » et précise que « les inspections servent également à promouvoir l'autoévaluation des enseignants et des écoles ».

Les évaluations externe et interne peuvent être considérées comme les deux facettes d'une seule et même stratégie d'amélioration des Ecoles. L'inspection constitue l'une des déclinaisons de l'évaluation externe.

Les principaux types d'inspection aux Ecoles européennes sont :

- L'inspection individuelle des enseignants par leur Inspecteur national, et
- L'inspection en équipe.

A l'heure actuelle, les inspections en équipe sont de deux types :

- L'inspection d'une matière ou d'un aspect particulier du système scolaire, par exemple la transition entre les cycles maternel, primaire et secondaire,
- Les audits de gestion.

Le modèle de supervision des Ecoles européennes prévoit que chaque Inspecteur national est responsable de la qualité de l'enseignement prodigué par les enseignants détachés de sa nationalité.

Aux Ecoles européennes, l'inspection en équipe constitue un outil indépendant, externe, d'évaluation de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que de l'efficacité d'ensemble d'une Ecole lorsqu'il s'agit d'améliorer la qualité de l'offre pédagogique, de l'épanouissement personnel et du bien-être de ses apprenants et d'avancer des recommandations pour le perfectionnement du système à l'avenir.

L'objectif du présent Cadre général d'inspection est de structurer les inspections en équipe.

Il inventorie précisément les critères généraux à utiliser pour les inspections en équipe dans les diverses matières (voire l'Annexe) en se fondant sur le document « Assurance et développement de la qualité dans les Ecoles européennes » (Réf. : 2000-D-264).

Aux Ecoles européennes, l'approche par équipe de l'évaluation de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans une matière spécifique présente de nombreux avantages, parmi lesquels l'adoption d'une approche intersections favorisant la coopération entre enseignants, l'introduction de l'autoévaluation et l'amélioration de la qualité, elle-même porteuse d'harmonisation entre écoles.

L'inspection en équipe doit être transparente, s'inscrire dans la continuité et se prêter aux comparaisons. Elle doit également se caractériser par une réflexion et un retour d'informations constructifs à intégrer aux recommandations d'améliorations complémentaires à apporter.

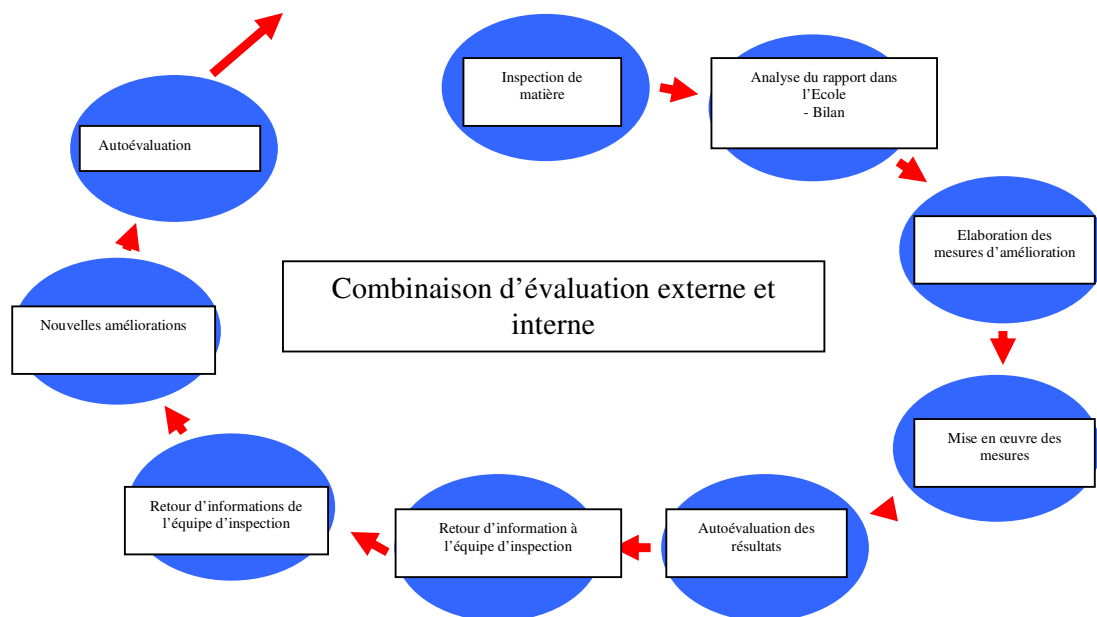
3. Logique de l'inspection en équipe

L'inspection en équipe est un outil d'évaluation de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Dans les Etats membres de l'Union européenne, elle gagne en importance en tant que format d'évaluation externe reposant sur des résultats scientifiquement prouvés.

Les formes de l'évaluation externe sont à mettre en relation avec les formes d'évaluation interne à l'Ecole même, toutes deux s'inspirant du document « Assurance et développement de la qualité dans les Ecoles européennes » (2000-D-264) et des recherches actuelles en matière éducative.

Les Ecoles devraient progressivement acquérir les compétences leur permettant d'identifier les opportunités et besoins de développement et d'appliquer des mesures d'amélioration scolaire.

Le modèle ci-après illustre les deux formes de collaboration possibles et expose la séquence des mesures à prendre. Ce processus de développement cyclique peut être engagé en n'importe quel point du cycle.



- L'évaluation vise à :
 - Identifier, saluer et disséminer les bonnes pratiques dans les écoles ;
 - Promouvoir l'amélioration permanente de la qualité de l'enseignement prodigué par les écoles ;
 - Promouvoir l'autoévaluation et le développement continu de l'école et le perfectionnement permanent de son personnel ;
 - Fournir une assurance de qualité dans l'ensemble du système éducatif sur base de la collecte de données objectives, fiables et valables ;
 - Veiller à ce que les élèves réalisent des progrès significatifs.
- L'évaluation comporte trois étapes :
 - Collecte et analyse des informations et des pièces probantes ;
 - Evaluation des informations et des pièces probantes ;
 - Identification des mesures à prendre et des modalités de leur application.

4. L'inspection en équipe

4.1 Principes généraux de l'inspection en équipe

Pour réaliser les objectifs des Ecoles européennes au plan de l'évaluation, il est essentiel de disposer d'un système d'évaluation structuré et motivé par la nécessité d'assurer la comparabilité, la transparence, la durabilité et la cohérence tant dans la manière de mener les inspections que dans le type de rapports auxquels elles donnent lieu. Par conséquent, il est indispensable que toute inspection en équipe se conforme aux principes généraux exposés ci-dessous :

- Utilisation d'une série de critères généraux et spécifiques à chaque matière ;
- Equipes d'inspection réduites ;
- Inspections régulières ;
- Familiarisation avec les procédures d'évaluation interne de l'école.

4.2 Contenu de l'inspection en équipe

Une série de critères généraux (voir l'annexe) sera élaborée pour chaque matière inspectée, abordant les domaines suivants :

- I. Gestion et organisation ;
- II. Programme d'enseignement et planification ;
- III. Moyens/Supports ;
- IV. Enseignement et apprentissage ;
- V. Evaluation et résultats ;
- VI. Soutien scolaire (aide à l'apprentissage, SWALS, élèves SEN) ;
- VII. Assurance et développement de la qualité.

Le cas échéant, des exemples d'indicateurs généraux sont repris dans l'annexe. Des indicateurs spécifiques liés aux différents critères seront définis par l'équipe d'inspection de matière.

4.3 Composition de l'équipe

Un groupe de pilotage comptant une demi-douzaine d'Inspecteurs nommé par le Conseil d'inspection assume la responsabilité d'ensemble des inspections en équipe. Ce groupe de pilotage constituera le noyau de l'équipe d'inspection. Celle-ci s'élargira pour couvrir l'expertise requise en fonction des domaines à inspecter et des besoins linguistiques afin de faciliter la communication avec tous les participants au processus. L'équipe, en formation variable, visitera toutes les Ecoles européennes afin de promouvoir l'harmonisation, de garantir la crédibilité de ses

conclusions et de permettre aux diverses formations de comparer leurs constats. Un Inspecteur-coordonateur sera nommé pour chaque école.

4.4 Activités préparatoires à l'inspection

Un calendrier d'inspection en équipe sera diffusé au début de l'année scolaire afin de permettre la préparation des visites. Chaque Ecole sera informée de l'identité de son Inspecteur-coordonateur. Celui-ci assurera la liaison entre l'équipe d'inspection et l'Ecole durant toute la procédure.

L'Inspecteur-coordonateur :

- Contactera l'Ecole pour l'informer de la tenue et du calendrier de l'inspection programmée et lui demander les documents nécessaires ;
- Transmettra à l'Ecole une série de critères et d'indicateurs à titre d'information générale dont cette dernière pourra se servir pour se préparer à l'autoévaluation.
- Finalisera l'organisation de l'inspection après avoir reçu les documents de l'Ecole ;
- Assurera la liaison avec l'équipe d'inspection dans les délais convenus.

La direction de l'Ecole :

- Enverra tous les documents pertinents, y compris les résultats de son autoévaluation ;
- Informera enseignants, élèves et parents de la finalité et des exigences de l'inspection ;
- Quatre semaines avant l'inspection, l'Ecole préparera un programme pour l'inspection mentionnant les réunions, visites de classe et autres manifestations éventuelles. Ce programme pourra être élaboré en concertation avec l'Inspecteur-coordonateur.

4.5 Inspection dans les Ecoles

Durant leur visite, les équipes d'inspection collecteront des données de première main axées sur :

- L'inspection d'un échantillon représentatif d'au moins 10 % des leçons ;
- Les visites de classe : observation de leçons dans toutes les sections et le plus grand nombre possible d'années d'études. La moitié des leçons devront être observées en binômes (conjointement par deux Inspecteurs). Durant ces visites de classe, il conviendrait de couvrir le spectre le plus large possible de formats d'enseignement spécialisé (enseignant spécialiste de la matière, maître de classe généraliste, etc.) ;
- Le processus de transition entre, d'une part, les cycles maternel et primaire et, d'autre part, les cycles primaire et secondaire ;
- Les aspects liés aux supports/matériels pédagogiques, aux installations, au financement et à la dotation en personnel ;
- Les documents de planifications, le projet d'établissement ainsi que les préparations de leçons et plans des enseignants ;
- Les procédures de contrôle et les documents d'évaluation ;
- Des entretiens avec la direction, les coordinateurs, les enseignants, les parents, les élèves et les autres acteurs concernés.

Durant la visite, tous les documents pertinents (projet d'établissement, documents de programmation par matière, etc.) doivent être mis à la disposition de l'équipe.

4.6 Résultats de l'inspection

A l'issue de chaque visite d'inspection, les Inspecteurs assureront un retour d'informations auprès de la direction et des coordinateurs.

Un projet de rapport couvrant les critères pour la matière, portant un jugement d'ensemble sur la qualité de l'enseignement prodigué dans celle-ci et avançant des recommandations sur les domaines spécifiques pouvant encore faire l'objet d'améliorations sera envoyé à chaque école pour vérification factuelle. L'inspecteur responsable de la coordination corrigera ensuite les éventuelles erreurs factuelles et omissions après consultation de l'équipe, après quoi le rapport sera remis à l'Ecole. Le rapport sera alors considéré comme définitif et sera présenté à la direction de l'école de préférence sous six semaines après la fin de la visite d'inspection de l'Ecole. Cette dernière devra décider quelle diffusion réserver aux conclusions du rapport (personnel, parents, etc.).

Sur base de ces rapports individuels par Ecole, un rapport de synthèse, détaillant les conclusions générales ainsi que les recommandations d'améliorations futures concernant le système dans son ensemble, pourra être élaboré pour être soumis au Conseil supérieur.

4.7 Activités postérieures à l'inspection

La remise du rapport à l'Ecole y marquera le début d'une procédure interne d'exploitation de ses recommandations. L'Ecole disposera alors, en principe, de six semaines pour envoyer à l'Inspecteur-coordonateur son retour d'informations ciblé sur les mesures à prendre à court ou long terme, les missions et responsabilités assignées au personnel de l'Ecole et les moyens déployés en termes d'autoévaluation pour assurer le suivi du processus d'amélioration. Les actions programmées seront intégrées au projet d'établissement qui mettra l'accent sur le perfectionnement professionnel continu du personnel, domaine inextricablement lié à l'amélioration de la qualité.

L'Inspecteur-coordonateur ouvrira un canal de communication continue avec l'Ecole pour assurer le suivi du processus d'amélioration dans la matière concernée. Il s'agira d'un processus de suivi croisé fondé sur l'autoévaluation et le processus d'amélioration de l'Ecole tel que défini dans son projet d'établissement.

5. Assurance et développement de la qualité

L'assurance et le développement de la qualité relèvent de la responsabilité de chaque école. L'autoévaluation est un levier de son développement. L'importance de l'autoévaluation, en tant que processus continu s'articulant avec les inspections externes, doit être au cœur du processus d'amélioration de l'Ecole. L'autoévaluation constitue un apport important pour les inspections et permet aux Inspecteurs et à l'Ecole de veiller à ce que l'évaluation externe aborde des domaines potentiellement importants pour cette dernière. Les Ecoles disposent d'un éventail de procédures internes leur permettant de mesurer leurs propres performances et d'évaluer l'efficacité de leurs efforts d'amélioration des résultats. Ce suivi et cette évaluation sont censés alimenter, directement ou indirectement, la mise à jour périodique du projet d'établissement, lequel organise les actions prioritaires et précise les programmes destinés à les réaliser. L'Ecole conçoit le plan de réalisation de ces priorités, y compris la formation continuée et le perfectionnement.

La synthèse des conclusions de l'autoévaluation de la matière concernée menée par l'Ecole permettra à l'inspection en équipe de concentrer ses efforts sur les domaines les plus pertinents. La synthèse remise par l'Ecole servira de base aux échanges

entre l'équipe d'inspection et les acteurs concernés, c'est-à-dire, entre autres, la direction, les coordinateurs, les enseignants, les élèves et les parents.

6. Perspectives

Le présent document doit aussi être perçu comme le point de départ d'un processus continu. Il peut faire l'objet de révisions à intervalles réguliers assorties d'une évaluation formelle après quatre années. Le Portail d'apprentissage servira d'outil d'accompagnement de ce processus.

Catalogue d'exemples de critères et d'indicateurs généraux pour l'inspection en équipe

I. Gestion et organisation

Critères	Indicateurs
La direction veille à ce que les enseignants soient au fait des derniers progrès de la pédagogie de la matière, du point de vue à la fois de son contenu et de sa méthodologie	Il existe des preuves de : préparation et de suivi de la formation continuée ; mise en œuvre des résultats de la formation continuée ; plans de perfectionnement personnel ; portefeuilles, etc.
La direction facilite et encourage la collaboration et la coordination entre sections, matières et cycles	Des preuves montrent que les enseignants échangent (sur) leur(s) expérience(s) professionnelle(s) entre cycles et niveaux d'études ainsi qu'entre sections, Ecoles, etc.
L'Ecole possède une politique claire de transition, d'une part entre les cycles maternel et primaire et d'autre part entre les cycles primaire et secondaire	Des procédures sont clairement en place concernant la transition entre, d'une part, les cycles maternel et primaire et, d'autre part, entre les cycles primaire et secondaire (réunions, visites, projets, etc.).
La mission des coordinateurs est d'ordre à la fois organisationnel et pédagogique	La mission du coordinateur fait l'objet de fiches de fonctions. Il existe des traces des réunions, projets, etc.
L'Ecole veille à optimiser l'exploitation des temps d'enseignement	La confection des horaires garantit une répartition équitable sur toute la semaine des périodes d'enseignement de la matière. Une politique existe en matière de devoirs.

II. Programme d'enseignement et planification

Critères	Indicateurs
La direction veille à ce que la planification du programme d'enseignement fasse l'objet de révisions et d'adaptations régulières	La planification à long terme et les préparations à court terme, toutes deux fondées sur le programme d'enseignement, sont de rigueur.
La continuité et la progressivité des apprentissages sont assurées entre les diverses années d'études	La transmission des plans, préparations et autres informations précieuses est clairement assurée (résultats/besoins individuels).
La planification est harmonisée tant au sein des sections qu'entre elles	Les directives et modèles du plan scolaire sont utilisés.
Les besoins individuels des élèves sont respectés	La planification tient compte de la différenciation.

III. Moyens/supports

Critères	Indicateurs
La gestion des ressources humaines est efficace	Les enseignants sont dûment qualifiés. L'attribution des missions des enseignants tient compte de leur expérience et de leur expertise.
La gestion des moyens financiers est efficace	Le budget affecté à la matière est correctement dépensé. Des moyens sont disponibles pour assurer aux élèves un apprentissage performant dans tous les volets du programme d'enseignement. L'exploitation des supports didactiques est efficace du point de vue de l'enseignement du programme.
Un équipement varié est disponible en suffisance	L'approvisionnement en équipements spécifiques à l'enseignement de la matière est suffisant. L'approvisionnement en moyens informatiques (TIC) est suffisant.
Des installations appropriées sont disponibles	
Un éventail de supports didactiques de dimension européenne est exploité	Un éventail de supports didactiques est disponible et aisément accessible. Des sources documentaires européennes, multiculturelles et nationales sont correctement exploitées et intégrées à l'enseignement.
La gestion du temps en tant que ressource est efficace.	Des mesures sont prises pour optimiser l'exploitation du temps d'enseignement disponible.

IV. Enseignement et apprentissage

Critères	Indicateurs
Les enseignants respectent le programme / la planification	Les leçons sont préparées, bien structurées et renvoient au programme. Les enseignants montrent leur connaissance de la matière et du programme des Ecoles européennes. La dimension européenne est intégrée au processus d'enseignement et d'apprentissage. Les liens transversaux sont mis en exergue.

<p>Les enseignants varient les approches d'enseignement et d'apprentissage qu'ils adaptent en fonction du contenu à enseigner</p>	<p>Les enseignants communiquent sur la finalité et les objectifs de l'apprentissage ainsi que sur les compétences à acquérir. L'enseignement encourage autant que possible la prise de conscience de contextes plus vastes, c'est-à-dire dépassant la salle de classe ou la leçon en tant que telle Les enseignants favorisent la collaboration entre élèves. Les enseignants veillent à la participation active de tous les élèves. Les enseignants intègrent les TIC en classe.</p>
<p>Les enseignants motivent les élèves à être des apprenants actifs</p>	<p>Les élèves sont désireux d'apprendre. Les élèves sont invités à s'interroger sur la manière d'améliorer leur propre apprentissage. Les élèves assument progressivement certains aspects de leur propre processus d'apprentissage. Les enseignants créent une ambiance porteuse à la fois d'indépendance et de collaboration et de soutien mutuel dans l'apprentissage. Les élèves utilisent les TIC.</p>
<p>Les enseignants font preuve d'une gestion efficace de leur classe</p>	<p>Les enseignants créent un environnement d'apprentissage stimulant. Les enseignants exploitent efficacement les supports didactiques. Les enseignants exploitent efficacement le temps d'enseignement.</p>

V. Evaluation et résultats

Critères	Indicateurs
<p>Les enseignants suivent la politique de l'Ecole en matière d'évaluation et d'appréciation</p>	<p>Les enseignants procèdent à l'évaluation continue (normative et sommative) des progrès des élèves. Les stratégies d'évaluation sont diversifiées afin de donner une vue d'ensemble des capacités des élèves, y compris en termes d'aptitudes, de valeurs et d'attitudes.</p>
<p>Les méthodes d'évaluation sont transparentes</p>	<p>Les progrès des élèves sont consignés et conservés. Les résultats des élèves sont analysés. Les parents sont informés des résultats de leur enfant.</p>
<p>Les élèves apprennent progressivement à évaluer leur propre travail</p>	<p>L'aptitude des élèves à l'autoévaluation se développe à travers l'acquisition d'un éventail de techniques différentes.</p>

VI. Soutien scolaire (aide à l'apprentissage, SWALS, élèves SEN, rattrapage)

Critères	Indicateurs
Les règlements régissant le soutien scolaire sont respectés	Des procédures harmonisées sont en place pour identifier les élèves présentant des rythmes d'apprentissage différents. Le soutien et la guidance sont en place pour rencontrer la diversité des besoins des élèves en termes d'apprentissage. Des PEI (Plans éducatifs individuels) sont établis, revus et adaptés. Les mesures de soutien font l'objet d'un suivi. Les missions et responsabilités des coordinateurs sont claires.
Les moyens nécessaires à l'accompagnement sont à disposition	Les supports didactiques sont disponibles (TIC, supports nationaux) et aisément accessibles. Les temps consacrés au soutien scolaire sont transparents et souples.

VII. Assurance et développement de la qualité

Critères	Indicateurs
Une structure d'assurance et de développement de la qualité est en place	Une procédure d'autoévaluation en boucle est en place. Il existe une politique d'évaluation et d'appréciation des progrès des élèves.
Dans son projet d'établissement, l'Ecole décrit sa vision et les domaines d'amélioration	L'Ecole a clairement déclaré ses buts et ses objectifs. L'Ecole s'est dotée de plans à court et long terme pour réaliser les améliorations prévues. Le projet d'établissement est rédigé en concertation avec les divers acteurs concernés de l'Ecole. L'Ecole possède une politique en matière de TIC. Le programme de formation continuée est repris dans le projet d'établissement.
La politique et les priorités financières renvoient aux principaux buts et objectifs et aux domaines d'amélioration repris dans le projet d'établissement	